



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Gatineau, le 13 mai 2016

AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU

Fixation des conférences de règlement à l'amiable (CRA) à la Cour supérieure pour les districts judiciaires de Gatineau, Pontiac et Labelle

Je désire vous aviser qu'à compter de la présente, la fixation des conférences de règlement à l'amiable (CRA) à la Cour supérieure pour les districts judiciaires mentionnés ci-haut, se fera par l'entremise du bureau du maître des rôles à Gatineau. Un calendrier précisant les disponibilités de mes collègues pour la tenue des CRA pour les mois de septembre à décembre 2016 lui a été acheminé.

La priorité sera donnée aux dossiers actuellement en attente de fixation à mon bureau. Par la suite, les demandes de CRA seront traitées au fur et à mesure qu'elles seront déposées dans les greffes des palais de justice énumérés précédemment à l'attention du maître des rôles.

Dans les prochaines semaines, les procureurs en attente d'une date pour la fixation d'une CRA recevront, par courriel une correspondance du bureau du maître des rôles qui précisera la marche à suivre.

Je compte sur votre disponibilité et sur votre collaboration habituelle afin de réduire rapidement les délais dans le traitement de ce type de demandes.

Dominique Goulet
Juge coordonnateur
Cour supérieure